



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 novembre 2022, a adopté le règlement suivant :**

**22-046    Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 13 décembre 2022. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 23 décembre 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat